

COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

MOT DU MAIRE N° 7 - 2011

Chers Concitoyens,

- ✓ Le dernier conseil municipal de l'année s'est déroulé ce mardi 21 décembre.
Au menu principalement, le vote du **prix de l'eau**, qui a été accepté, maintenant celui-ci au niveau des années précédentes. Cela fait 6 ans qu'il n'a pas été augmenté, grâce à une gestion pointue.
- ✓ **Les travaux se poursuivent**, la rue de la Fratesse devrait se terminer cette semaine si les cieux nous sont cléments.
Pour la Grande Rue, c'est une longue série de chantiers : l'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public), le traitement des trottoirs, des usoirs, la plantation de végétaux, la voirie... Il faudra s'armer de patience et nous aurons, au final, un village embelli.
- ✓ Merci pour ceux qui ont répondu à l'opération de **récolte de jouets** lancée par la CCL pour les enfants qui n'ont pas la chance d'en posséder.
- ✓ La CCL, à l'unanimité des membres communautaires, a décidé **la construction d'une nouvelle piscine** sur le même site. C'est un investissement important pour notre territoire ; pour nos enfants ; les familles ; les sportifs ; pour tous. Cet investissement a été très bien pensé, les finances sont maîtrisées.
- ✓ Nous poursuivons notre objectif concernant les ordures ménagères. **TRIONS ! TRIONS MIEUX ! TRIONS TOUS !** Un kit vous sera distribué en janvier pour vous expliquer à nouveau tous le processus à suivre, à améliorer.
- ✓ **Le repas des aînés** offert par le CCAS s'est déroulé dans une excellente ambiance, merci à tous ceux qui ont participé à cette organisation. Les enfants, les ados avaient également apporté leur aide en confectionnant des figurines de Noël pour chaque convive, en décorant la salle, en jouant un petit spectacle préparé par le CLSH. Bravo pour cette initiative qui met en avant les liens intergénérationnels souhaités par le conseil.
- ✓ Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert le samedi 31 décembre 2011 de 9h30 à 11h30, dernier jour pour les **demandes d'inscription sur la liste électorale** de 2012. Si vous souhaitez vous inscrire, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe).
- ✓ Je vous réitère notre rendez-vous du samedi 7 janvier 2012 à 20 h 30 à la Maison Pour Tous où nous vous invitons pour **les vœux de la municipalité**, pour fêter la nouvelle année.
- ✓ J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, envoyer des messages d'amitié à tous, et tout particulièrement à ceux qui dans ces moments, souffrent dans leur corps, dans leur cœur, que ces quelques mots, je l'espère, puissent vous reconforter.
- ✓ Recevez l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Le 22 décembre 2011.

*Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 20 décembre 2011

Décision modificative n° 2 : budget Commune

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2011, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		20 000	
2117	Bois et Forêts	20 000	
1021	Dotation		20 000
Total Section d'investissement		20 000	20 000

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative du Budget Communal de l'Exercice 2011, ci-dessus exposée.

Tarifs de l'eau 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les tarifs de l'eau pour l'année 2012.

Pour les abonnés de la Commune (tarifs qui restent inchangés par rapport à 2011) :

- jusqu'à 250 m ³ :	0,88 € HT	0,93 € TTC
- de 251 à 500 m ³ :	0,80 € HT	0,84 € TTC
- plus de 500 m ³ :	0,58 € HT	0,61 € TTC
- Abonnement compteur :	7,23 € HT	7,63 € TTC

Pour la Commune de Rehainviller : (tarif indexé sur l'indice de référence INSEE de consommation - eau)

- Prix au m ³ :	0,56 € HT	0,59 € TTC
----------------------------	-----------	------------

Ouverture d'un poste d'adjoint technique non titulaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques.

Il propose de procéder à la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE, abstention de M. Henri PFLUMIO) :

- Décide de créer cet emploi contractuel, en CDD, pour les services techniques à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 35 heures
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Charge le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture de ce poste
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus pour l'exercice 2012.
- Précise que ce poste sera intégré au tableau des effectifs qui sera modifié en conséquence

Travaux en forêt

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de surseoir la proposition de l'ONF afin d'étudier le détail et définir ultérieurement les travaux sylvicoles pour l'année 2012.

Comptes-rendus des activités de la CCL (information)

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus des activités de la CCL, consultables en Mairie :

- Rapport d'activités général 2010
- Rapport d'activités Service Assainissement 2010
- Rapport d'activités 2010 sur la qualité et le prix du service public de collecte et d'élimination des déchets
- Transports urbains - rapport annuel 2010